

Retour sur le dernier comité syndical du mandat

Pour leur dernier comité syndical du mandat 2020-2026, les élus d'Eau 17 se sont réunis à l'Atlantic Ciné de Saintes ce 12 décembre et ont adopté des décisions structurantes pour les usagers, les communes et la gestion du service public de l'eau sur le territoire.

Surgères rejoint Eau 17 pour l'assainissement



Le comité syndical a validé l'adhésion de la ville de Surgères aux compétences d'assainissement collectif et non collectif à compter du 1er janvier 2026.

Cette décision s'accompagne du transfert à Eau 17 des services, des biens nécessaires à l'exercice de la compétence et des contrats en cours, afin de garantir la continuité et l'harmonisation du service pour les habitants.

Des tarifs 2026 maîtrisés

Les élus ont examiné et approuvé les propositions de tarifs 2026 pour l'eau potable et l'assainissement. Pour la part Eau 17 sur l'eau potable, une évolution de 3 centimes par m³ est prévue, faisant passer le tarif de 0,67 € à 0,70 € par m³, afin de contribuer au financement des investissements nécessaires au renouvellement des canalisations présentant un risque de présence de CVM (chlorure de vinyle monomère) dans l'eau.

> *Le CVM est un composé utilisé dans la fabrication de certains anciens tuyaux en PVC. Il peut migrer vers l'eau lorsque celle ci stagne dans ces conduites, ce qui impose, à terme, leur remplacement pour sécuriser durablement la qualité de l'eau distribuée.*

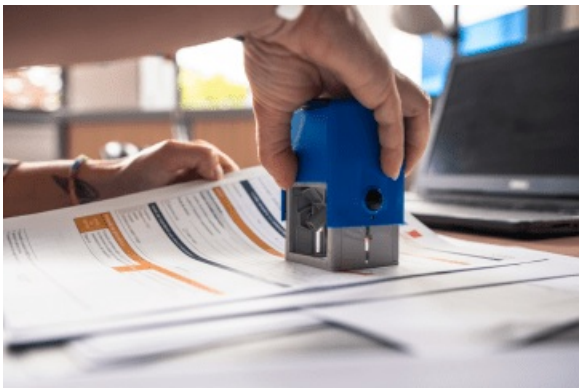
Eau 17 réaffirme ainsi un engagement fort pour traiter au plus vite cette problématique, en priorisant le renouvellement des réseaux concernés. Cette hausse de 3 centimes est en partie compensée par la baisse de 2 centimes de la redevance des Agences de l'eau, ce qui limite l'impact sur la facture des usagers : au final, l'augmentation nette pour l'abonné n'est que de 1 centime par m³.

Budgets 2026 : un effort d'investissement soutenu

Le comité syndical a adopté les budgets primitifs 2026 pour l'eau potable et l'assainissement, ainsi que les autorisations de programmes et crédits de paiement. Ces budgets intègrent des programmes d'investissements importants.

Pour l'eau potable, plus de 31 M€ d'investissement sont prévus, dont 18 M€ spécifiquement consacrés au renouvellement des réseaux afin de préserver les ressources en eau et d'améliorer la performance des infrastructures. Le reste finance notamment des travaux de modernisation et de sécurisation, des extensions et des opérations structurantes notamment avec la construction d'un château d'eau à Breuillet.
Pour l'assainissement, les crédits d'investissement atteignent environ 26 M€, dont 11 M€ dédiés au renouvellement des réseaux, complétés par des opérations de construction ou de modernisation de stations d'épuration (Bussac-Forêt, Mazeray, Fouras – Saint-Laurent-de-la-Prée) et d'extension des réseaux. Cet effort traduit la volonté d'Eau 17 de protéger durablement le milieu naturel tout en accompagnant le développement des territoires.

Modes d'exploitation : choix des délégataires à Saintes Est et sur l'île de Ré



Les élus ont arrêté les futurs modes d'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur les périmètres de Saintes Est (concernant 10 communes) et de l'île de Ré.

À l'issue des procédures de mise en concurrence et de l'analyse des offres, le comité syndical a retenu la société AGUR comme délégataire pour l'eau potable et l'assainissement collectif à Saintes Est et sur l'eau potable de l'île de Ré, et la société SAUR pour l'assainissement collectif de l'île de Ré, pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2027.

Ces contrats intègrent des engagements forts en matière de performance des réseaux, de télérelève des compteurs, de qualité de service à l'usager et de protection de l'environnement.

EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex

05 46 92 72 72